

VILLE-LE-MARCLET

La place publique inaugurée

Le maire Bernard Defrançois ne se représente pas. Sa dernière action a été de mener à bien ce projet. Un lieu sécurisé avec du stationnement.

L'inauguration de la nouvelle place publique était pour le maire Bernard Defrançois, qui a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat, une belle façon de clôturer son action de fort belle manière.

En présence du sénateur Daniel Dubois, du conseiller général René Lognon, du maire honoraire et ancien conseiller général René Régnier et de Serge Cotel venu au nom de la députée Pascale Boistard, le premier magistrat a retracé l'historique des étapes qui ont contribué à cette nouvelle place.

« À droite de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, la commune avait créé à l'époque un terrain de volley-ball qui servait aussi à d'autres sports pour les enfants de l'école, a-t-il expliqué. Les jours de fêtes, un manège s'y installait et une kermesse s'y déroulait chaque fin d'année scolaire. »

Des travaux qui s'élèvent à 366 000€

En 1955, la commune a acheté à monsieur Saint la propriété où est située la nouvelle place. C'était un pré exploité par Pierre Colin, un agriculteur de la commune. Après les premiers travaux et la pose d'un enrobé, ce pré est devenu un plateau d'éducation physique avec un sautoir et un portique avec ses



Le maire Bernard François a inauguré la place en présence d'élus et d'habitants.

« Les jours de fêtes, un manège et une kermesse s'y déroulaient en fin d'année scolaire »
Bernard Defrançois, maire

agrès.

Il y a environ trois ans, le premier magistrat a proposé au conseil municipal une réfection, qu'il avait prévu sommaire. Mais après discussions et sur proposition de son adjoint Didier Leblanc, la municipalité a finalement opté pour cette disposition des lieux.

Après plusieurs réunions, la

municipalité a privilégié le fleurissement et la végétation en ayant aussi à l'esprit le ludique pour les enfants, la mise en sécurité des entrées et sorties d'école, mais aussi la mise en place d'un espace parking indispensable au centre-bourg.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 366 000€. La commune a reçu des subventions : 56 215€ de l'enveloppe parlementaire de la députée Pascale Boistard, 12 000€ du Conseil général (René Lognon), et une aide de l'État à hauteur de 19 800€. Quand la commune aura récupéré une partie de la TVA (environ 56 671€), elle aura financé sur ses fonds propres la somme de 235 150€.

COURRIER PICARD - 10/02/2014